Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260706-2026DCM065-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 29/06/2026
Date d'affichage : 29/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le six juillet
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Drezen, Mme Bescond

Absents représentés : M. Quéméneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin, M. Le Coz qui a donné pouvoir à Mme Conq

Absents : - Mme Viala, absente excusée

Secrétaire : M. Sébastien Berthou

2026DCM065	**ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Exposé :
Afin de réaliser les travaux de rénovation de l'école publique et son isolation par l'extérieur, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain de 20 cm le long du bâtiment selon le plan suivant :



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260706-2026DCM065-DE

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Approuver l'acquisition par la commune de cette bande de terrain de 20 cm tout autour du bâtiment (parcelles YP 935, 913 et 446) ;
- Accepter la prise en charge par la commune des frais de géomètre pour le bornage et la division de ce terrain et des frais de notaire nécessaire à la réalisation de cette transaction ;
- Donner pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de l'acte d'acquisition

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.